

S'LO

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ARRÊTE N° 2026-93

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

MAIRIE

de

C O R N A S

TEL: 04-75-81-81-65

OBJET : ARRÊTE DE DÉLÉGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL PRINCIPAL

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,
- VU la délibération du conseil municipal 2026-15 du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,
- VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
- CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Cyril COLLOMBET est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Accueil de loisirs
- Cantine
- Sécurité
- Accessibilité
- Urbanisme
- Ecoles
- Commerces / entreprises / artisans du village
- Location de salle

Il exercera les fonctions suivantes :

- Référent accueil de loisirs : communication, suivi de l'activité
- Réalisation et mise à jour des documents relatif à la sécurité (Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM, mallette d'urgence pour les élus, PPMS...)
- Suivi des marchés/ subventions relatifs à la vidéoprotection, gestion du système de vidéoprotection
- référent concernant l'accessibilité sur la commune
- contact privilégié avec les commerces, entreprises et artisans du village
- Référents pour les locations/utilisation de salles communales

Ces délégations n'entraînent pas de délégation de signature des documents.

Article 2 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame la maire de la Commune de CORNAS,
- Madame la directrice générale des services
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable,
- Notifié à l'intéressé.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à madame la Sous-Préfète

A CORNAS
Le 15/06/26

La Maire,
Magali HEBRARD

